

## **Module EP 34    Culture des champs**

<b>Pré-requis</b>	Culture générale du niveau secondaire II.
<b>Compétence</b>	Les candidat/e-s sont capables d'utiliser les connaissances acquises comme base de décision pour l'orientation de l'exploitation dans son choix des cultures.
<b>Contrôle de la compétence</b>	45 minutes écrit et/ou oral (résolution de problèmes, étude de cas)
<b>Niveau</b>	3 (examen professionnel)
<b>Objectifs d'apprentissage</b>	<p>Les candidat/e-s</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• décrivent trois différentes productions comme les céréales, les pommes de terre, le maïs, le colza ou les betteraves sucrières, et leur culture;</li><li>• sont en mesure de placer ces cultures dans un plan d'assolement et d'expliquer les différentes mesures culturales;</li><li>• reconnaissent deux maladies et deux parasites par espèce cultivée. Sur la base de leurs symptômes, elles proposent des mesures de prévention ou de régulation;</li><li>• calculent des résultats de comparaison comptable (marges brutes);</li><li>• connaissent les sources d'information, les interprofessions, les moyens auxiliaires et les services de conseil leur permettant d'élargir leur savoir.</li></ul>

<b>Contenus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déroulement de la culture, mesures de préparation du sol, choix des variétés, plan de fumure, surfaces de compensation écologiques, semis, mulching, cultures intercalaires, maladies et parasites les plus fréquents, mesures de prévention ou de lutte, récolte</li> <li>• Budget de travail pour la culture des champs</li> <li>• Marges brutes</li> <li>• Interprofessions, services de conseil, sources d'information et moyens auxiliaires.</li> </ul>
<b>Certification</b>	La compétence certifiée est reconnue en tant que qualification partielle pour l'obtention du brevet fédéral de paysanne / responsable de ménage agricole et de gouvernante / gouvernant de maison.
<b>Durée de validité pour le prestataire</b>	4 ans dès la date d'enregistrement
<b>Prestataires</b>	Centres de formation en économie familiale et en agriculture
<b>Forme de l'offre</b>	Cours blocs, cours à la journée ou en soirée
<b>Durée (recommandation)</b>	40 heures, réparties en 30 heures de cours et min. 10 heures d'étude sur le plan personnel
<b>Validité</b>	6 ans à dater de la certification